

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Actes des sociétés (A) - Dépôt  
le 20/08/2024 - A2024/032035 - 2006 B 05376 - 492 402 128 - B.F. AUDIT PARTENAIRES

**B.F. AUDIT PARTENAIRES**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 100 000 euros**  
**Siège social : 23 Avenue de Poumeyrol, Bâtiment C,**  
**69300 CALUIRE ET CUIRE**  
**492 402 128 RCS LYON**

**PROCÈS-VERBAL L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 3 AOUT 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le trois août,  
A 16 heures,

Les associés de la société B.F. AUDIT PARTENAIRES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric BREJON, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Louis-Noël LORANDON est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 8 000 actions sur les 8 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination de nouveaux Directeurs Généraux en remplacement des Directeurs Généraux démissionnaires,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Frédéric BREJON de son mandat de Président à compter de ce jour, décide de le dispenser expressément de l'exécution de son préavis statutaire d'une durée de trois (3) mois et de nommer en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

**Monsieur Louis-Noël LORANDON**  
Né le 21/11/1989 à FEURS (42)  
De nationalité française  
Demeurant 137, rue Bugeaud, 69006 LYON

Monsieur Louis-Noël LORANDON, accepte les fonctions de Président et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés*

#### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte des démissions de Madame Anne-Sophie VETRANO, de Monsieur Jérôme FORAT et de Monsieur Alban VILLARD chacun de leur mandat de Directeur Général à compter de ce jour, décide de les dispenser expressément de l'exécution de leur préavis statutaire d'une durée de trois (3) mois et de nommer en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée indéterminée à compter de ce jour, sans qu'elle ne puisse excéder celle du mandat du Président :

**Monsieur Christophe FILLIAT**  
Né le 13/11/1990 à Tychy (Pologne)  
De nationalité française  
Demeurant 49, Cours Aristide Briand, 69300 CALUIRE-ET-CUIRE

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Christophe FILLIAT disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Christophe FILLIAT ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés*

### **TROISIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte des démissions de Madame Anne-Sophie VETRANO, de Monsieur Jérôme FORAT et de Monsieur Alban VILLARD chacun de leur mandat de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée déterminée prenant effet à compter de ce jour jusqu'au 31 juillet 2024 :

**Monsieur Frédéric BREJON**

Né le 10/01/1969 à Saint-Chamond (42)

De nationalité française

Demeurant 2 Avenue de Verdun – 69570 DARDILLY

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Frédéric BREJON disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Frédéric BREJON ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés*

### **QUATRIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

**Le Président**  
**Frédéric BREJON**



**Le secrétaire**  
**Louis-Noël LORANDON**

